

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 24 octobre 2017 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, vice-présidente, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, présidente, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Diane Cyr, Manon Fleury, Sylvie Legault et M. Christian Slachetka, commissaires-parents.

Aussi présents : M. Jean-François Lachance, dir. gén., Mmes France Pedneault, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Mmes Line Desgroseilliers, dir. serv. tech. inf., Chantal Major, dir. serv. ress. fin., MM. Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Mmes Isabelle Bernier, dir. adj. serv. ress. fin., Carole Dallaire, dir. adj. serv. tech. inf., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., Isabelle Guay, dir. adj. serv. org. scol. et Josiane Landry, coord. serv. aff. corp. et comm.

Invité : M. Jean Poitras, protecteur de l'élève.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-171024-4717

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2017.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du comité de parents, salue les membres du conseil des commissaires et les invitent à venir assister aux réunions du comité de parents.

Mme Manon Fleury occupe son siège à 19 h 35.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-171024-4718

Le point 8. *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* de l'ordre du jour est déplacé au point 5.5. de l'ordre du jour;

M. Christian Slachetka, commissaire-parent, demande d'ajouter le sujet « FAE – Information » au point 11.4.4. *Information et questions des commissaires à la Direction générale* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

1. Moment de recueillement et ouverture de la séance;
2. Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 :
 - 2.1. Adoption;
 - 2.2. Suivi;
3. Période de questions du public (30 minutes);
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 5.1. Rapport financier au 30 juin 2017 – Adoption;
 - 5.2. Politique du transport scolaire – Adoption pour consultation;
 - 5.3. Participation au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau (SAR160-2017) – Adoption;
 - 5.4. Rémunération du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2017-2018 – Adoption;
 - 5.5. Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction;
6. Construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord – Adjudication de contrat;
7. Regroupement d'achats pour l'acquisition de mobilier scolaire – Adoption;
8. Rapport annuel du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2016-2017 : présentation;
9. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)
10. Information sur les travaux des commissions d'étude, du comité exécutif, des comités consultatifs et des comités du conseil des commissaires :
 - 10.1. Projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 3 octobre 2017;
 - 10.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 20 juin 2017;
 - 10.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 7 juin 2017 et projet de compte rendu du comité consultatif de transport du 11 octobre 2017;
11. Information et questions des commissaires :
 - 11.1. Aux représentants du conseil des commissaires aux différents organismes externes;
 - 11.2. Aux commissaires représentant le comité de parents :
 - 11.2.1. Rapport du comité de parents du 5 octobre 2017;
 - 11.3. À la présidence;
 - 11.4. À la Direction générale :
 - 11.4.1. Nouveaux établissements;
 - 11.4.2. Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) – Début des travaux – Information;
 - 11.4.3. Frais exigés des parents;
 - 11.4.4. FAE – Information;
12. Varia;

13. Levée de l'assemblée.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2017

Résolution n° CC-171024-4719

ATTENDU que les opérations financières de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont été vérifiées et que la Direction générale doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des rapports du vérificateur externe et de la Direction du service des ressources financières effectuée à la commission d'étude administrative du 17 octobre 2017;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RECEVOIR le rapport financier de la Commission scolaire, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2017;

DE VERSER au répertoire des présentes sous la cote 910 les documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution :

- Rapport à la Direction générale et aux membres du conseil des commissaires;
- États financiers au 30 juin 2017;
- Analyse des résultats financiers 2016-2017;
- Résultats financiers 2016-2017.

Adopté

POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (TR-01) – ADOPTION POUR CONSULTATION

Résolution n° CC-171024-4720

ATTENDU les modifications proposées à la Politique du transport scolaire (TR-01);

ATTENDU la révision de la Politique du transport scolaire (TR-01);

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves HDAA, des associations et des syndicats;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de transport;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER, aux fins de consultation, le projet de révision de la Politique du transport scolaire (TR-01);

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 30 janvier 2018 en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 27 février 2018, sur recommandation de la commission d'étude administrative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 911.

Adopté

PARTICIPATION AU REGROUPEMENT DES ACHATS DU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS DE RÉSEAU (SAR160-2017)

Résolution n° CC-171024-4721

ATTENDU le besoin de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles d'adhérer au Centre collégial des services regroupés (CCSR) conformément à l'article 9.3 de la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de réaliser un appel d'offres regroupé pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau (SAR160-2017) dès novembre 2017 pour une mise en place des nouveaux contrats en janvier 2018;

ATTENDU que pour bénéficier de la mesure transitoire 50760 *Mise aux normes des infrastructures des commissions scolaires*, les commissions scolaires sont tenues d'adhérer à un appel d'offres par le biais d'un regroupement d'achats reconnu;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de conclure un contrat à commandes avec un ou plusieurs fabricants pour une durée initiale de vingt-quatre (24) mois avec possibilité d'être renouvelé en tout ou en partie pour un maximum de douze (12) mois additionnels;

ATTENDU que le CCSR a l'intention de recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas, à condition que cette règle d'adjudication soit autorisée au préalable par le dirigeant d'organisme de chacun des établissements faisant partie prenante de la négociation;

ATTENDU que la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (art. 3.2) du Conseil du trésor oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement avant la réalisation de l'appel d'offres;

ATTENDU que la période de collecte des mandats est prévue du 20 septembre 2017 au 3 novembre 2017;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CCSR concernant l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau (SAR160-2017) est conforme à la législation et à la réglementation applicables, à la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01) concernant les achats ou les recommandations d'achats par d'autres organismes pour la Commission scolaire;

ATTENDU que les besoins de la Commission scolaire sont évalués à plus de 250 000 \$ pour la durée du mandat;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement des achats du Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour l'acquisition d'équipements et logiciels de réseau (SAR160-2017);

D'AUTORISER le CCSR à recourir à l'article 43 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* lui permettant, à l'intérieur d'un contrat à commandes, d'attribuer des commandes à tous les soumissionnaires dont les prix soumis sont à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service des technologies de l'information à émettre les bons de commande nécessaires selon les besoins, conformément aux résultats de l'appel d'offres du CCSR.

Adopté

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (VERSION CORRIGÉE)

Résolution n° CC-171024-4722

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maximaux déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 605-2016 du 29 juin 2016 du gouvernement du Québec concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU le décret 702-2017 du 4 juillet 2017 du gouvernement du Québec concernant les montants annuels maxima de la rémunération pouvant être versés à l'ensemble des membres du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à l'ensemble des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour l'année scolaire 2017-2018;

ATTENDU que le décret numéro 702-2017 reprend les montants prévus au décret 605-2016 de l'année scolaire 2016-2017, auxquels s'ajoute une indexation de 1 %;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018 :

FONCTIONS	NOMBRE	MONTANT ANNUEL	MONTANT TOTAL
Conseil des commissaires : - membres; - présidence; - vice-présidence;	16 1 1	5 866 \$ 1,025 \$/élève 3 916 \$	93 855 \$ 39 990 \$ 3 916 \$
Comité exécutif : - membres; - présidence; - vice-présidence;	9 1 1	2 987 \$ 3 912 \$ 1 196 \$	26 886 \$ 3 912 \$ 1 196 \$
Commissions d'étude : - membres; - présidence;	16 2	1 196 \$ 1 196 \$	19 142 \$ 2 393 \$
CCT : - membres et <i>substituts</i> ^(*) ; - présidence;	2 1	1 196 \$ 1 196 \$	2 393 \$ 1 196 \$
Comité d'étude des demandes de révision - membres et <i>substituts</i> ^(*)	Variable	(*)	6 404 \$
Comité de sélection des gestionnaires : - membres et <i>substituts</i> ^(*)			
Comité pour la sélection d'une œuvre d'art - membres et <i>substituts</i> ^(*)			
GRAND TOTAL			201 282 \$

(*) Rémunération par jetons de présence : 120 \$ / bloc de 4 heures de présence.

Somme résiduelle disponible pour 2017-2018 : 6 404 \$

Étant entendu que la rémunération des membres du comité d'étude des demandes de révision, des membres du comité de sélection des gestionnaires, des membres du comité pour la sélection d'une œuvre d'art ainsi que des substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires, est déterminée sur la base de jetons de présence;

Étant entendu que les jetons de présence serviront à rémunérer :

- les commissaires membres présents au comité d'étude des demandes de révision;
- les commissaires membres au comité de sélection des gestionnaires;
- les commissaires membres d'un comité pour la sélection d'une œuvre d'art;
- les commissaires substituts qui siègent en lieu et place des commissaires désignés par le conseil des commissaires;

Étant entendu que le reliquat du montant non distribué en jetons de présence est réparti en parts égales entre les seize commissaires à la fin de l'année scolaire;

Étant entendu que si, à la fin de l'année scolaire, le montant à distribuer en jetons de présence est déficitaire, le solde débiteur sera réparti et perçu en parts égales entre les seize commissaires à même leur rémunération;

Étant également entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidente ou du président de la Commission scolaire est celui correspondant au nombre d'équivalent temps plein de l'effectif scolaire de l'année précédente multiplié par 1,025 \$;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines.

Adopté

LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Résolution n° CC-171024-4723

ATTENDU la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*;

ATTENDU l'obligation d'adopter des lignes de conduite pour assurer une meilleure gestion des processus contractuels;

ATTENDU que le contenu de ces lignes de conduite fait appel à des principes de gestion courante;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE MANDATER le directeur général pour produire des lignes internes de conduite conformément à la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*.

Adopté

CONSTRUCTION D'UN CHAMP DE GÉOTHERMIE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À MIRABEL, SECTEUR DOMAINE-VERT NORD – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CC-171024-4724

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en date du 25 juin 2015, de réaliser le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-102-0363-2 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, à Henri Cousineau et Fils inc. pour la somme de 259 000 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjudger le contrat de réalisation des travaux de construction d'un champ de géothermie pour le projet de construction d'une école primaire à Mirabel, secteur Domaine-Vert Nord, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du conseil des commissaires.

Adopté

REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE Résolution n° CC-171024-4725

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commandes pour l'achat de mobilier scolaire;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de mobilier scolaire est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à la Politique relative à l'octroi de contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (RM-01);

ATTENDU la valeur estimée du contrat à commandes à être octroyé;

ATTENDU que la durée du contrat à commandes sera de 11 mois, soit du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018, avec une possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition de mobilier scolaire;

D'AUTORISER la Commission scolaire à agir en tant que mandataire auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 : PRÉSENTATION

Le protecteur de l'élève de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Jean Poitras, présente aux membres du conseil des commissaires son rapport pour l'année scolaire 2016-2017. Le rapport du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2016-2017 est déposé au répertoire des présentes sous la cote 912.

HUIS CLOS RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION Résolution n° CC-171024-4726

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE Résolution n° CC-171024-4727

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 30.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION (DOSSIER #1718-03) Résolution n° CC-171024-4728

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'ACCEPTER la recommandation du comité d'étude des demandes de révision et de maintenir la décision de l'école et de la direction générale adjointe.

Adopté

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION (DOSSIER #1718-04) Résolution n° CC-171024-4729

ATTENDU la demande de révision présentée par les parents de l'élève;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement les parents de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ACCEPTER la recommandation du comité d'étude des demandes de révision et de maintenir la décision de l'école et de la direction générale adjointe.

Adopté

PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE (PEVR) – DÉBUT DES TRAVAUX – INFORMATION

Mme Anik Gagnon, directrice adjointe du Service des affaires corporatives et des communications, informe les membres du conseil des commissaires du processus de préparation du plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, lequel devra être rédigé en cohérence le plan stratégique du ministère de l'Éducation conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

HUIS CLOS FRAIS EXIGÉS DES PARENTS Résolution n° CC-171024-4730

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 10.

SÉANCE PUBLIQUE Résolution n° CC-171024-4731

Il est proposé par M. Denis Chabot

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 21 h 50.

FRAIS EXIGÉS DES PARENTS Résolution n° CC-171024-4732

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI), tout comme 67 autres commissions scolaires au Québec, est visée par l'action collective sur les frais exigés des parents autorisée par la Cour supérieure le 6 décembre 2016;

ATTENDU que les fondements juridiques de l'action collective sur les frais exigés des parents reposent notamment sur la *Loi sur l'instruction publique* et les règlements applicables pouvant être modifiés uniquement par l'Assemblée nationale ou le gouvernement, sur proposition du ministre de l'Éducation;

ATTENDU que l'action collective a des implications financières importantes pour la CSSMI et pourrait remettre en question la qualité et la diversité des services éducatifs dispensés aux élèves du territoire;

ATTENDU que les conclusions juridiques de l'action collective pourraient mettre en péril certains programmes de l'école publique favorisant la persévérance et la réussite scolaires, questionnant ainsi le financement de l'école publique;

ATTENDU que l'issue de l'action collective pourrait vraisemblablement placer la CSSMI dans une situation budgétaire déficitaire, malgré la qualité de la gestion budgétaire des dernières années;

ATTENDU la réflexion nécessaire sur les pratiques souhaitées et sur le mode de financement de celles-ci, à laquelle la CSSMI est désireuse de participer activement;

Il est proposé par Mme Lola St-Pierre

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation de s'impliquer activement à la recherche d'une solution financière et législative en lien avec l'action collective présentée à l'encontre de 68 commissions scolaires au Québec, et ce, dans un souci de maintien et de développement de l'école publique.

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux présidents des 67 autres commissions scolaires concernés par l'action collective sur les frais exigés des parents.

Adopté

SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-171024-4733

Il est proposé par Mme Sylvie Legault

DE SUSPENDRE les délibérations pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 50.

REPRISE DES DÉLIBÉRATIONS

Résolution n° CC-171024-4734

Il est proposé par M. Christian Slachetka

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 22 h 5.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-171024-4735

Il est proposé par Mme Karine Laramée

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 30.

Paule Fortier, présidente

France Pedneault, secrétaire générale